

CSE | Dialogue social | Santé

FORMATION SSCT DES MEMBRES ÉLUS DU CSE – RENOUELEMENT



En résumé

La **formation de renouvellement SSCT des membres élus du CSE** permet aux représentants du personnel d'actualiser leurs connaissances et de renforcer leurs pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Pendant trois jours, les participants analysent leur expérience de mandat, les évolutions de l'organisation du travail et les situations concrètes rencontrées dans leur entreprise. Ils approfondissent l'exploitation du DUERP, l'analyse des risques professionnels, les inspections, les enquêtes, les droits d'alerte et la préparation des interventions en réunion du CSE.

La formation prend en compte les évolutions réglementaires, technologiques, organisationnelles et sociales susceptibles d'avoir un impact sur la santé et les conditions de travail des salariés.

Elle privilégie une approche opérationnelle fondée sur les échanges de pratiques, les études de cas, l'analyse de situations de travail et les mises en situation professionnelles.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation Initiale SSCT membres élus du CSE – Entreprise de moins de 50 salariés](#)
- [Formation membres élus du CSE – Économique et Sociale.](#)
- [Formation CSE au sein d'une organisation – Spécial Direction Générale / CODIR.](#)
- [Formation gestion comptable de trésorerie.](#)

À qui s'adresse la formation ?

Public

Membres de la délégation du personnel du Comité social et économique renouvelant leur mandat, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Prérequis

Avoir déjà exercé un mandat de membre de la délégation du personnel du CSE ou être concerné par le renouvellement de ce mandat.



Objectifs

Durée

3 jour(s) / 21 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

890 € NET

Code RNCP / RS

NA

Référence

CSE - 002

- analyser les situations de travail et repérer les risques professionnels ;
- exploiter le DUERP et contribuer au suivi des actions de prévention ;
- mobiliser les moyens d'action du CSE : inspections, enquêtes, droits d'alerte et réunions ;
- formuler des propositions argumentées pour améliorer les conditions de travail.



Programme

- Actualités réglementaires relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.
- Rappel des missions et des moyens d'action du CSE.
- Analyse des actions menées, des difficultés rencontrées et des besoins d'approfondissement.
- Identification des évolutions de l'organisation du travail ayant un impact sur les salariés.
- Préparation d'une intervention en réunion du CSE.

Approfondir l'analyse des risques et les démarches de prévention

- Analyse des situations de travail et distinction entre travail prescrit et travail réel.
- Identification des risques professionnels et des signaux faibles.
- Évaluation et hiérarchisation des risques.
- Lecture, mise à jour et exploitation du DUERP.
- Participation aux inspections, aux enquêtes et au suivi des actions de prévention.

Renforcer son action dans le dialogue social

- Recueil et analyse des faits et des informations disponibles.
- Communication avec les salariés.
- Préparation d'une intervention argumentée auprès de l'employeur.
- Formulation de questions et de propositions d'amélioration.
- Mise en pratique à partir d'une étude de cas transversale.



Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et participative adaptée à l'expérience des élus et aux problématiques rencontrées au cours de leur mandat.

Elle alterne :

- apports réglementaires et méthodologiques ;
- études de cas ;
- exercices pratiques ;
- analyse de situations de travail ;
- échanges et retours d'expérience ;
- travaux en sous-groupes ;
- mises en situation professionnelles ;
- quiz pédagogiques ;
- restitutions collectives.

Les situations concrètes apportées par les participants peuvent être utilisées comme supports de travail, sous réserve du respect de la confidentialité des informations communiquées.

Suivi d'action

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Évaluation

À l'issue de la formation, chaque participant reçoit :

- un certificat de réalisation ;
- une attestation de fin de formation ;
- une attestation d'assiduité.